



PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE ET PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF À L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DANS LES CLASSES DE COLLÈGE

L'objectif du collège est double : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les matières et développer de nouvelles compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens. Assurer un même niveau d'exigence pour que tous les élèves acquièrent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture par une priorité centrale donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux est un impératif. Au sein d'un collège plus inclusif, la section d'enseignement général et professionnel adapté, bien identifiée comme structure, permet aux élèves éprouvant des difficultés graves d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité.

Pour permettre à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir, le collège repose sur une organisation plus responsabilisante et collective.

Le total hebdomadaire des heures mis à la disposition des professeurs de collège pour la prise en charge des élèves de la sixième à la troisième augmente : il passe de 110,5 heures à 115 heures à la rentrée 2016, et à 116 heures à partir de la rentrée 2017 (pour les quatre niveaux). Ces moyens nouveaux bénéficient à tous les élèves et ne sont pas réservés à quelques-uns.

L'organisation du collège donne des capacités d'initiatives aux professeurs, une autonomie pédagogique et une capacité d'adaptation aux besoins divers des élèves. Les équipes pédagogiques disposent ainsi d'une marge de manœuvre dans l'utilisation de la dotation correspondant aux marges heures professeurs, à l'organisation de l'accompagnement personnalisé et à l'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires.

L'organisation des enseignements dans chaque établissement repose sur les équipes et les compétences en place, ainsi que sur les projets en cours. Les marges heures professeurs ont été fortement renforcées, favorisant ainsi le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. Elles ont vocation à être particulièrement mobilisées pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères et l'enseignement moral et civique.

La mixité sociale et scolaire au sein des classes fait l'objet d'une attention spécifique. Les élèves volontaires pour un enseignement de complément sont répartis dans des classes différentes. Apprendre ensemble, c'est apprendre à mieux vivre ensemble.

L'organisation des enseignements dans chaque établissement est par ailleurs très attentive au temps du collégien. Une pause méridienne d'au moins 1h30 est assurée à chaque élève. La répartition de la charge de travail de l'élève dans la journée et dans la semaine fait l'objet d'une attention particulière pour la construction de l'emploi du temps et la répartition des travaux à effectuer. Afin que la transition école-collège se fasse dans les meilleures conditions, l'amplitude quotidienne ne dépasse pas six heures d'enseignement pour l'élève de sixième, qui bénéficie par ailleurs de trois heures d'accompagnement personnalisé. Dans toute la mesure du possible, il est recommandé que l'amplitude quotidienne ne dépasse pas sept heures d'enseignement pour les élèves de cinquième, de quatrième et de troisième.

Le collège est un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées. Un conseil pour la vie collégienne est installé dans chaque collège. Des actions relatives à la formation du futur citoyen et à la promotion des valeurs de la République et de la laïcité sont inscrites dans les projets d'établissement et particulièrement valorisées et explicitées auprès des parents d'élèves.

La nouvelle organisation du collège, la création de secteurs communs à plusieurs collèges pour favoriser la mixité sociale, la nouvelle éducation prioritaire, ainsi que la réforme de l'allocation des moyens pour tenir compte non seulement des effectifs mais aussi des difficultés sociales, concourent à faire du collège, pour chaque élève, le tremplin vers la poursuite de ses études, la construction de son avenir personnel et professionnel, et la préparation à l'exercice de la citoyenneté.